



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOËL

La Roche-sur-Foron, le 10 août 2023,

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Sénatrice Sylviane NOËL revient sur le rapport publié par la mission d'information du Sénat sur la gestion durable de l'eau auquel elle a pris part

Depuis le 28 février 2023, je suis membre de la mission d'information du Sénat « gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement », pour une politique de l'eau ambitieuse, responsable et durable. En cette période estivale, propice aux incendies et à la sécheresse, je souhaitais partager avec vous le fruit des travaux menés par la mission depuis six mois que l'on retrouve dans **ce rapport** adopté à l'unanimité, **qui réclame de prendre à bras le corps la question de l'eau.**

À rebours du double écueil du déni du problème de l'eau ou à l'inverse de l'approche apocalyptique qui inquiète les populations, **la mission a fait le choix de retenir une approche fine et non dogmatique.** En effet, la gestion durable de l'eau est au carrefour d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques, avec des incendies hors norme, le recul du trait de côte, le stress hydrique ou encore l'accroissement de l'évapotranspiration. Si notre pays demeure un pays « bien arrosé » avec 900 mm de pluie par an, les projections à l'horizon 2050 annoncent une augmentation de l'évapotranspiration, une plus grande variabilité saisonnière des précipitations, une diminution des débits des cours d'eau de 10 à 40 % et un ralentissement de la recharge des nappes phréatiques de 10 à 25 %. Le réchauffement climatique risque indubitablement de provoquer des conflits d'usage de l'eau de plus en plus insolubles. Ces risques sont déjà là, avec des sécheresses de plus en plus fréquentes. À l'été 2022, presque tout le pays était sous arrêté sécheresse et 2 000 communes ont connu des difficultés dans l'approvisionnement en eau potable.

Pour faire face à ces défis, ce rapport sénatorial présente 53 propositions qui se répartissent en plusieurs chapitres:

- ✓ **Renforcer la gouvernance de l'eau** : en confortant les Comités de bassin et le Comité national de l'eau (CNE), en leur donnant un rôle renforcé de médiation ; en structurant le territoire au niveau des sous-bassin en généralisant les Commissions locales de l'eau (CLE) et en encourageant à avoir des SAGE partout, quitte à les simplifier (propositions 1 à 11).
- ✓ **Améliorer les connaissances sur l'eau** : ses consommations, le fonctionnement des nappes, et une meilleure modélisation des projections futures (propositions 12 à 19).
- ✓ **Développer la réutilisation des eaux usées traitées** (propositions 20 à 22).
- ✓ **Exploiter les synergies entre eau et énergie** (propositions 23 à 25).
- ✓ **Sortir de l'impasse en matière de retenues à usage agricole** (propositions 26 à 31).
- ✓ **Garantir une haute performance des services d'eau potable et d'assainissement (propositions 32 à 39)** : avec des efforts demandés sur les fuites, les performances des systèmes d'assainissement collectifs comme individuels et l'idée d'une réforme des redevances permettant d'en moduler le taux en fonction de la performance des réseaux d'eau et d'assainissement.
- ✓ **Réformer le financement de l'eau (propositions 40 à 53)** : en engageant des efforts de mutualisation et de solidarité, notamment concernant la GEMAPI, ainsi qu'en créant des incitations financières (surfacturer la surconsommation, encourager la récupération des eaux de pluie, pénaliser l'émission de polluants).

Retrouvez l'intégralité de ce rapport au lien ci-dessous : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-871-notice.html>

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr
